

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)**

- 07-10377 / 101489  
ROLEX SA, 1228 Plan-les-Ouates  
Usinage et Terminaison (Boîtes et Bracelets)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
310 H, 60 F  
29.08.2007–28.07.2010 (Renouvellement/modification)
- 07-10380 / 101456  
ROLEX SA, 1225 Chêne-Bourg  
usinage Cadran, usinage «groupe Cellini»  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
106 H, 4 F  
29.08.2007–28.07.2010 (Renouvellement/modification)
- 07-10505 / 109365  
Bacab S.A., 1450 Ste-Croix  
Extrusion et tressage – Laboratoire – Bobinage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
24 H  
17.10.2007–16.10.2010 (Renouvellement/modification)
- 07-10540 / 101510  
ROLEX SA, 1200 Genève  
assemblage boîtes, gravage «Réhaut» sur machine ROFIN  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
24 H, 4 F  
01.07.2007–28.07.2010 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

4 septembre 2007

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	36
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	04.09.2007
Date	
Data	
Seite	5892-5892
Page	
Pagina	
Ref. No	10 140 881

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.